L'HÉMISPHÈRE,

Journal Littéraire et Politique.

NO. XII. PHILADELPHIE, FEVRIER 10, 1810. VOL. I.

TEL EST L'EFFET DE LA VÉRITÉ, ON LA REPOUSSE; MAIS EN LA REPOUSSANT, ON LA VOIT, ET ELLE PÉNÉTRE.

Continuation de la lettre de Mr. Smith à Mr. Jackson.

—

Quelle que puisse avoir été votre intention dans cette partie de notre conversation, ou quel que puisse avoir été le sens du passage auquel je viens de faire allusion, j'ai l'honneur de vous signifier maintenant, que je suis autorisé de recevoir en due forme telles explications formelles qu'il vous plaira de me faire pour ce qui concerne cette partie du désaveu; et sans chercher à connaitre si votre autorité dérive des instructions qui vous ont été remises, ou qu'elles vous sont dévolues en qualité de successeur du ministre qui avait refusé de les exécuter, je suis prêt à les recevoir.

Comme il vous a plu, en même tems de dire que sa Majesté Britannique vous avait autorisé de renouveller l'offre de satisfaction que Mr. Erskine avait été instruit de faire, on s'attendait naturellement, que vous auriez précisément statué dans votre lettre en quoi cet offre différait de la réparation que Mr. Erskine avait offerte, et que les Etats-Unis avaient acceptée, et que vous auriez montré en outre en quoi la réparation ainsi offerte différait de ses instructions.—Et quand j'ai eu l'honneur de vous donner à entendre que pour éviter les fausses conceptions accidentelles aux conférences verbales, c'est qu'on croyait nécessaire que nos discussions ultérieures fussent, dans la présente occasion, conduites dans une forme écrite, il n'y avait aucune partie du sujet où cette significationfut adressée avec plus de force que dans le cas de la Chesapeake; aucune dans laquelle il fut plus désirable d'éviter les fausses conceptions, et d'obtenir une connaissance précise des propositions que vous étiez autorisé de faire; non seulement parce que je n'entendis réellement pas bien distinctement les particularités de l'offre, ainsi que vous paraissez l'avoir supposé, mais aussi parceque sur ce point, et sur cela seul, vous avez expressément statué que vous aviez des propositions à faire, et que vous étiez autorisé à les mettre immédiatement en exécution.

Quand au sujet des ordres en conseil, le Président voit avec un profond regrêt que vos instructions ne portent, ni à venir à une explication du refus de votre gouvernement pour accomplir l'arrangement de cette branche des différens existans, ni à substituer aucun autre plan d'arrangement, ni aucune autorité à conclure aucun agrément à ce sujet; mais simplement de recevoir et

discuter des propositions que les Etats-Unis pourraient vous faire ; et il parait qu'elles doivent comprendre une stipulation de la part des Etats-Unis de se relacher de faire le commerce avec les colonies de l'ennemi, même dans les branches qui n'avaient pas été ci devant interrompues par les ordres pour des captures, et aussi de sanctionner le renforcement de l'acte du Congrès par la marine Anglaise.

Si cela est la route proprement ouverte à ce gouvernement pour faire des propositions formelles, et une détermination bien connue de la part de sa majesté d'adhérer à des prétentions aussi extravagantes, cela aurait fermé toute espérance de succès dans de telles avances, soit qu'elles eussent égard aux conditions ou aux dispositions conciliatoires que les Etats-Unis ont manifesté.

Quand à la demande relative au commerce des colonies, comme il n'est pas en lui même lié, ni n'avait j'amais été mis en liaison ni avec le cas de la frégate Chesapeake, ni avec les ordres en conseil, il a été le moins compris. Et il est raisonnable de présumer que, si l'idée d'une telle condition procédait de la croyance erronnée qu'elle ne devait pas être objectée par les Etats-Unis, et qu'elle n'aurait pas été persistée après cette erreur, cela avait été assuré, et cela est très connu.

Les autres demandes pouvaient encore moins avoir été craintes. Outre les inévitables et incalculables abus découlant de la licence qui serait donné par là aux croiseurs étrangers, la stipulation aurait touché sur un de ces principes vitaux de souveraineté qu'aucune nation ne peut espérer de voir diminuer. Car, où serait la différence en principe, entre autoriser un gouvernement étranger d'exécuter les lois, ou de l'autoriser à les faire ? Ni ne doit pas non plus être supposé que la sanction et les précautions d'une loi des Etats-Unis dans le cas de commerce prohibé en question, fut devenue inéficace pour ses desseins.

Si aucun de ces obstacles ne s'était présenté au courant, correspondant avec les sentimens et aux dispositions du Président, j'aurais ressenti un grand plaisir en vous donnant une assurance formelle, qu'il était prêt à exécuter le privilége conditionnel duquel il est investi, pour rétablir dans sa pleine étendue, autant qu'il peut dépendre des Etats-Unis, la correspondance commerciale entre les deux pays, et que, de plus, il aurait été disposé d'étendre l'expérience de négociations amicales sur chaque point de différence, et pour les intérêts mutuels entr'eux. Si dans l'événement d'une terminaison heureuse pour ce qui est relatif au cas de la frégate Chesapeake, on croit que les difficultés soient levées en révoquant les ordres en conseil pour faciliter une négociation en les comprenant dans une masse générale, la porte pour négocier doit être considérée entièrement ouverte au cours de cette manière de procéder.

On ne peut alléguer aucune objection raisonnable, pour une pareille suspension, si, comme vous l'avez insinuée, les ordres en conseil, ainsi qu'il sont à présent modifiés, laissent le commerce des Etats-Unis presque aussi libre que sans l'existance de ces ordres, aussi long-tems que la France et les autres pouvoirs qui font cause commune avec elle continueront de tenir en force leurs décrêts, et d'autant qu'une discontinuation de leurs décrêts dépend entièrement d'une révocation immédiate des ordres en conseil.

Si la suspension des ordres en conseil, dans la vue d'amener à une négociation générale, est plus raisonnable qu'une soumission momentannée à leur autorité de la part des Etats-Unis, la réflexion suggé-

rera évidemment qu'une pareille soumission amenerait nécessairement le relâchement du principe qu'ils ont soutenu, car une discontinuation des ordres en conseil, dans l'état actuel des choses, ne serait pas incompatible avec le principe sur lequel ils étaient originairement fondés.

Ce principe fut, ainsi que vous le savez bien, établi sur la nécessité de rétaliation sur les neutres, et les offences sur leurs droits par un autre belligérent pouvoir. Dans l'état actuel des choses, et sous la modification actuelle des ordres en conseil produite par cela seul, vous admettez que les ordres en conseil n'ont aucun effet pratique pour restreindre le commerce des neutres, et que, parconséquent, ils ne peuvent avoir aucun effet rétaliatif sur les autres belligérens.

Quoi qu'on ne puisse avouer que les ordres en conseil ne soyent préjudiciables au commerce des Etats-Unis, il est certainement vrai qu'ils ne produisent aucune espèce de préjudice à l'ennemi de la Grande-Bretagne, cela peut servir d'appui à ce qui a été allégué en support de la rétaliation.

Permettez-moi de vous demander, quel est le dégré de préjudice que les ordres rétaliatifs de la Grande-Bretagne portent à ses ennemis? Suivant ces ordres, ainsi qu'ils sont actuellement modifiés, et plus spécialement, en jettant un coup d'œil sur les lois prohibitives de ce pays à l'égard de la France, on trouvera que la différence essentielle entre leur rappel et leur existance consiste en ceci: qu'en cas de leur rappel qui est comme assuré par l'arrangement du mois d'Avril, le commerce des Etats-Unis peut se faire directement avec les ports de la Hollande, et pendant leur existance, aussi bien qu'à présent, porté dans les ports voisins. Je soumets à votre calcul, Monsieur, si on peut soutenir, si l'effet de ce circuit dans les prix en Hollande, et dans les pays approvisionnés par son entremise dans l'intention d'infliger à l'ennemi des peines, et le réduire à la détresse, ou pallier le tort qui en résulte contre un ami, par un procédé aussi dérogatoire aux sentimens de justice, et qui assujettit son commerce régulier, non seulement à des inconvéniens fâcheux, mais aussi à tous les abus qui peuvent résulter du soupçon réel ou prétendu des croiseurs intéressés. Vous ne pouvez qu'être sensible, qu'en perséverant, en de pareilles circonstances, dans un système qui ne peut plus être interprêté par son objet public, et qui forcerait à une explication par quelque objet non avoué. Quel est l'objet qui peut-être considéré? L'expliquant mieux c'est une recherche que je ne me permettrai pas d'approfondir plus loin qu'à remarquer que, relativement aux Etats-Unis, il ne peut être qu'un objet illégitime.

Il me reste à faire quelques observations qui sont dues aux intérêts les plus justes des Etats-Unis et auxquelles vous m'invitez de les faire en me parlant des ordres en conseil du mois de Mai passé.

Vous paraissez considérer cette mesure comme la dernière précaution qui fut au pouvoir de sa Majesté Britannique de prendre pour justifier le désaveu d'un engagement que votre prédécesseur avait consenti, pour empêcher des pertes aux citoyens des Etats-Unis qui avaient repris leurs poursuites commerciales sur la foi de cet acte.

Sans entrer dans une vue étendue de l'insuffisance des ordres à cet égard, je prends la liberté de vous faire observer les instances ci-après, lesquelles ils restent essentiellement courts de leur instruction déclarée.

1. Les ordres n'ont pas pourvu aux cas importans des vaisseaux qui

retournent de la Hollande avec des cargaisons.

2. Le privilége d'interrompre les navires qui allaient des Etats-Unis en Hollande a été restreint par cet ordre à tels navires qui auraient parti antérieurement avant le 20 de Juillet, à laquelle date il n'est pas certain que les ordres, qui ne furent pas communiqués officiellement jusqu'au 31 de ce même mois fussent arrivés dans aucune partie des Etats-Unis. De sorte que quelques navires pouvaient être partis entre la date prescrite et l'arrivée des ordres dans les Etats-Unis, et plusieurs des ports éloignés pouvaient l'avoir fait ainsi après leur arrivée, avant qu'une connaissance fut devenue générale ; tous se conduisant sous la bonne foi de cet arrangement, et cependant tous se trouvaient exposés à être pris et condamnés en vertu de ces ordres.

3. Les ordres n'ont pas pourvu aux cas importans des navires qui auraient fait voile sous la même bonne foi pour les ports Hollandais autres que ceux de la Hollande propre.

4. Il n'est pas inclus dans leurs provisions la longue liste de navires qui auraient été indirectement des Etats-Unis, mais directement des ports étrangers dans ceux de la Hollande, ni pour les navires qui pourraient faire le commerce entièrement des ports étrangers à ceux de la Hollande ; et ni dans l'une ni dans l'autre de ces instances résultantes du fait de l'arrangement professé d'être respectée pendant la période définie.

Il est vrai de dire que dans ces dernière instances les navires, ne devaient pas être capturés sans avoir attenté d'entrer dans ces ports après avoir été avertis, qu'ils étaient bloqués. Mais je n'ai pas besoin de vous rappeller que les injures accidentelles occasionnées tant par des délais que par un détournement d'un tel voyage ne peuvent qu'avoir été majeures, et ont manifestement résulté de la bonne foi trompée en conséquence de l'arrangement, comme dans les cas pour lesquels il avait été pourvu, et par conséquent pour toutes les autres pertes résultantes de la même *bona fide* confiance dans cet acte, de sorte qu'elles tombent dans la juste indemnification pour laquelle le principe, attribué dans les ordres, est un garant formel.

Je conclus, Monsieur, avec l'assurance qu'en soumettant à votre attention franche et loyale, que c'était à vous de faire les explications auxquelles ce gouvernement avait un droit, et non au ministre désavoué, que le Président s'était au moins attendu, en conséquence du désaveu d'une telle transaction, telle que celle qui avait été conclue par votre prédécesseur et fidellement mise en exécution par ce gouvernement— une explication fondée sur des raisons fortes et solides, et présentées ni verbalement ni vaguement, mais dans une forme compatible avec l'occasion, et avec ce respect qui est dû au caractère et à la bonne foi de la partie trompée dans son attente ; qu'il a vu avec beaucoup de chagrin et avec non moins de surprise que vous n'êtes pas chargé de faire aucune explication que ce soit ; que vous aviez apparemment souhaité d'amener le sujet qui avait été formellement et définitivement arrangé dans une récente négociation, comme si aucun arrangement n'avait eu lieu ; qu'un des cas ainsi méprisé, savoir, celui de la frégate Chesapeake, est un cas pour lequel il ne peut pas être dénié qu'une réparation ne fut dûe, quoiqu'elle ait été auparavant tant retardée, ou plutôt que l'agression ait été mise de côté jusqu'au moment présent, en détenant les marins dont la saisie fesait une

partie de l'hostilité originelle contre la frégate américaine, doit être regardé sous un point de vue analogue à une détention absolue du vaisseau même:—que dans les autres cas, savoir: que par les ordres en conseil vous n'êtes point autorisé d'offrir aucune explication pour le désaveu, ou de proposer aucun nouvel arrangement, ni de conclure aucun agrément, mais seulement de recevoir et de discuter des propositions qui pourraient vous être faites, ne cachant pas même que, pour qu'elles fussent satisfaisantes elles devaient embrasser deux conditions toutes les deux admissibles; l'une étrangère au sujet, et l'autre ne requérant rien moins qu'un abandon d'une fonction inaliénable de la souveraineté nationale.

Malgré ces considérations rebutantes, telles sont les dispositions du Président pour faciliter un accommodement final et étendu entre les deux nations; qu'il est prêt, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous le signifier, de favoriser toute manière qui pourrait conduire à un événement heureux qui fut conforme à l'honneur et aux intérêts les plus essentiels des Etats-Unis.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé) ROBERT SMITH.

A l'Hon. F. J. Jackson.

—

(A)

Extrait d'une lettre de Mr. Pinckney à Mr. Canning, datée de Londres, le 10 Octobre, 1808.

" A notre première entrevue du 29 de Juin, les communications verbales bien loin d'avoir été défendues ont été commandées: car après que j'eus donné à entendre le sujet pourquoi une entrevue avait été requise vous me demandates si je croyais prendre une route plus formelle, mais de suite vous ajoutates que vous présumiez que je ne le croyais pas, ou que la carrière que j'avais adoptée était bien appropriée à l'occasion. Ma réponse fut en substance que la liberté de converser était mieux adaptée à notre sujet, et vraisemblablement plus conductive à une conclusion avantageuse que la contrainte et les formalités de la correspondance écrite, et que je n'avais point entendu de vous présenter une note. A la seconde entrevue du 22 de Juillet, il ne se passa rien qui me donnat des raisons pour conclure, et je n'inférai pas que les communications verbales n'eussent pas continué d'être acceptables comme une mesure préparatoire, et ce ne fut qu'à la troisième entrevue du 29 Juillet qu'elles furent rejettées comme inadmissibles."

—

(B)

Extrait—de Mr. Canning à Mr. Pinckney, du 22 Nov. 1808.

" Il est fortement improbable que je ne vous aye pas assigné (ainsi que vous dites que je ne l'ai pas fait) les motifs des vues que j'exprimai alors, que ma persuasion était que les communications écrites étaient moins sujettes aux méprises que celles qui ne sont que verbales; parceque cette considération est suffisamment évidente en ce que tout le cours et la pratique d'office à ce sujet, est ainsi établi et est invariable, et que réellement je ne puis pas avoir supposé que l'assignation d'aucun motif spécifique fut nécessaire pour compter d'acquérir un établissement écrit de vos propositions avant que je leur eusse fait une réponse officielle.

" J'ai pris pour certain pendant tout l'intervalle, que cela devait être ainsi, et tel doit être de votre part le progrès définitif, quoique vous ayez visé à préparer les voyes pour cet effet par des conversations préliminaires."

(C)

Extrait d'une lettre de Mr. Erskine à Mr. Smith, datée Washington, 21 Juillet, 1809.

" Ni le tems présent, ni les occasions, ne m'offriront une commodité plus favorable pour vous expliquer le sujet et les raisons sur lesquelles je crois m'être conformé aux vues de sa majesté et à l'esprit de mes instructions pour agir sur ce sujet, ni faire aucune défense pour ma conconduite, (quoique je puisse avoir à offrir) car cela ne pourrait être d'aucune importance au delà de ce qui peut tendre à montrer qu'aucune intention n'existait de ma part pour induire le gouvernement des Etats-Unis en erreur.

—

(D)

Du même au même, datée du 14 *Août*, 1809.

" Trouvant que je ne puis pas obtenir, sous ces circonstances, la reconnaissance spécifiée dans les dépêches de Mr. Canning du 23 Janvier, qui formaient une partie de mes instructions, requises dans la manière formelle, je considère qu'il serait inutile pour moi de mettre devant les yeux du gouvernement des Etats Unis les dépêches en question que j'étais en liberté de faire *in extenso*, si j'avais cru qu'il en fût nécessaire. Mais comme j'avais de fortes raisons pour croire que l'objet du gouvernement de sa majesté pouvait être atteint d'une différente manière, et qu'à la fin l'esprit de mes diverses lettres d'instruction fussent réellement acquiescées, je sens par la conviction de mon opinion que je croyais avoir agi en conformité des vues de sa majesté, ce qui m'engagea de conclure le dernier arrangement provisoire en sa faveur, avec le gouvernement des Etats-Unis.

" Le désaveu qu'il a plu à sa majesté de prononcer m'est une preuve pénible que j'avais formé un jugement erronné sur ses vues et sur mes instructions ; et il me peine infiniment de penser que ma conduite (quoique je n'eus aucune mauvaise intention) soit dans le cas d'occasionner quelques embarras dans les relations ultérieures entre les deux gouvernemens."

—

Les documens accompagnant le message du président ont occupé une partie de nos précédens numéros, et nous continuerions d'en donner quelques morceaux si des pièces nouvelles d'une grande importance ne nous obligeaient à les suspendre ; mais nous pensons que la pièce suivante contient tout ce qu'il y a de plus essentiel à connaître à cet égard, et les dédommagera pour ce qu'ils n'ont pas encore lu.

—

Analise très brièvе, intelligible, compréhensible, et très satisfaisante de la correspondance qui eut lieu entre M. Smith, sécretaire d'état et M. Jackson envoyé extraordinaire de sa Majesté Britannique près les Etats-Unis; traduit du *Chronicle de Boston*.

" M. le sécrétaire Smith à M. Jackson—" Monsieur, je serais bien aise de connaître quand vous serez prêt a entrer en explication—" M. Jackson—" Monsieur, je n'ai rien à vous dire ; mais je serais très flatté d'entendre ce que vous même avez à me communiquer."—Mr. Smith. —" Nous avions arrangé nos affaires avec votre prédécesseur."—Mr. Jackson.—" Non, Monsieur, il n'avait point d'autorité pour le faire ; il a excédé ses pouvoirs ; il a même agi en dépit de ses instructions ; il est desavoué ; et le roi mon maitre l'a rappellé, et il m'a envoyé à sa place pour accomplir ce que le besoin de nerf et la faiblesse de son es-

prit lui empêchait de finir."—Mr. Smith—" Très bien, Monsieur, qu'avez-vous à proposer ?"—Mr. Jackson—" A proposer ! .... A proposer ! ! ! .... vraiment, Monsieur, cela est une attente de votre part très extraordinaire ; mais puisque vous me demandez une réponse à votre question, et que vous la voulez par *écrit*, contraire aux *lois de l'étiquette et des règles de la diplomatie*, je prends la liberté de vous informer que *je propose*, avec une condescendance très empressée, d'attendre patiemment ce que votre gouvernement a l'intention de dire pour vous mêmes."—" Mr. Smith."—Nous étions dans la ferme croyance, Monsieur, qu'un arrangement avait été définitivement fait entre les deux gouvernemens par Mr. Erskine, et que ses pouvoirs étaient assez amples pour contracter validement avec nous."—Mr. Jackson—" Quelle ridiculité ! .... Quelle absurde croyance ! .... Certainement, Monsieur, je crois que vous ne pensez pas comme vous parlez."—Mr. Smith. —" En vérité, Monsieur, votre style n'est pas admissible d'après l'assurance que vous avez reçue que notre gouvernement parlait sérieusement, et qu'il ne voulait pas être abusé, dont vous avez reçu des preuves non équivoques."—Mr. Jackson—" Des preuves ! Quelles preuves ? Je vous aurais une obligation infinie, Monsieur, si dorénavant vous vouliez être un peu plus explicite dans vos expressions, ou plus soigneux dans le choix de la manière de vous énoncer, car autrement je serais obligé de recourir à *certains faits* venus à ma connaissance, qui prouveraient irrévocablement que les vues de votre gouvernement ont eu une tendence à des arrangemens subreptrices afin d'en venir à des disputes interminables, ayant tiré leur origine de vos têtes, *et auxquelles le roi mon maître n'a aucune part.*— M. Smith —" Réellement, Monsieur, quoique dans des négociations ce style soit pour vous un amusement familier, nous ne le goûtons pas autant que vous pouvez bien vous l'imaginer, et au plutôt nous y mettrons fin ; le plutôt sera le mieux. Adieu, Monsieur, adieu ! ..... —Mr. Oakley secrétaire de Mr. Jackson—" Monsieur Jackson, Monsieur, est très mortifié que la négociation importante dont il avait été chargé par le roi son maître auprès des Etats-Unis ait été interrompue par *certains faits qu'il est de son devoir de faire connaître*, et qui se sont passés pendant le cours de sa correspondance avec le gouvernement des Etats-Unis. Et outre cela encore d'avantage, &c. &c. &c.

PORTRAIT ÉBAUCHÉ DES FEMMES.

.....

On a vu, jadis, par une clameur frénétique,
Offencer de Boileau la verve poëtique :
Mais le ciseau fatal des infernales sœurs,
A-t-il mis cet Horace à l'abri des censeurs ?
Non : de nos jours ont voit encore des écrivains,
Qui toujours griffonnant, le déchirent à belles mains.
Mais vous, dont le nom porte au fond de l'âme,
Un intérêt touchant qui l'agite et l'enflame ;
FEMMES ! Des auteurs vils déshonorant leurs voix,
Sur vous de l'épigrame épuisent le carquois ;
Et contre un sèxe charmant, qui fait notre délice,
Du fouet de la satire arment leur main novice.
Objets doux et cruels, dont notre œil est flatté,
Assemblage de force, et de timidité,
De souffrance et d'orgueil ; de ruse et d'innocence ;
Vous dont les faibles mains, sément sur notre existence,
De la joie, et des tourmens, des fleurs et des poisons :
Vous qui nous désolez, et que nous chérissons :
De l'homme, tour-à-tour, idoles et victimes,
Source de ses vertus, quelque fois de ses crimes ;

Oui ! je plains le mortel qui ne vous connait pas,
Ou ne serra jamais de femme dans ses bras . . .
Qui fuit l'amour . . . . . l'amour ! . . . . . douce folie ! . . .
Episode trop court, du roman de la vie,
Ou qui ne peut vers vous, se frayer un chemin,
Que l'insulte à la bouche, ou l'encens à la main.
Moi, j'aime à gémir, sous le poids de vos chaines,
Je respecte en vous jusques à vos migraines,
Vos attaques de nerfs, vos caprices légers,
Vos modes, vos vapeurs, vos amours passagers ;
Tous ces secrêts d'état, ont besoin du mistère,
Et pour l'honneur commun, sur eux, je veux me taire.
J'y crus ; c'en est assez ; et mes vers innocens,
N'insultent pas l'autel, où fuma mon encens.
Mon cœur dans vos filets, tous les jours s'entrelace,
Par un certain ruban, qui se lie avec grace,
Fut-il en mon pouvoir, j'ôse vous l'avouer,
Je me glorifierais, qu'on ne pût le dénouer.
A toujours vous aimer, je trouve tant de charmes,
Que je viens à vos pieds, y déposer mes armes.
On voit à vos genoux des bergers, et des empereurs ;
Dictant des lois à tous, vous enchainez les cœurs.
Aux murs où des Soudans la majesté respire,
Pour un nez retroussé, je vois trembler l'empire ;
Sur les bords du Kiamg je vois le Mandarin,
Tomber aux pieds pointus des dames de Pékin.
Le Lapon transi, sur son traineau s'élance,
Pour plaire à deux gros yeux, que l'on fuirait en France ;
Oui ! dans tous les climâts, votre empire est si doux,
Que c'est être aux cieux, que d'être à vos genoux.
Cette douce illusion, où tout homme s'oublie,
Doit fléchir sa critique, ou la rendre polie ;
Et en louant un sèxe qui fait tout son bonheur,
Il évite sa haîne et devient son vainqueur.

[La lettre suivante écrite sous le nom du Comte de Champagny, que nous ne garantissons pas authentique, quoiqu'elle ne contienne rien d'improbable, nous ayant paru meriter l'attention de nos lecteurs nous allons la soumettre à leur approbation ou à leur censure, suivant qu'elle s'accordera avec leur opinion.]

Extrait d'une lettre de M. le Comte de Champagny à son Excellence le Comte de . . . . sur le rappel de l'acte que le Congrès des Etats-Unis avait passé pour mettre un embargo.

PARIS, MAI 10, 1809.

Votre Excellence me demande qu'elle est mon opinion au sujet de la levée d'un embargo, qui avait existé un peu plus d'une année dans les Etats-Unis. Dans ma réponse je n'hésiterai pas de vous dire, que cette mesure est une pièce de maître : c'est une combinaison des plus adroites qui ait jamais sorti du cabinet Anglais. Il me sera très facile de le démontrer à votre excellence.

La prohibition de l'entrée du Sund et de Trieste devenant journellement plus inévitable, les négocians Anglais étaient sur le point de se trouver privés de toute communication avec le continent, *toto divisos orbe Britannos.* Le vaste système conçu en totalité par le génie qui gouverne la France, était sur le point de recevoir sa pleine et entière exécution. Surchargés de marchandises de l'Inde, sans que le peuple en eut besoin, celles de leurs manufactures repoussées de l'immense continent de l'Amérique et du notre ; l'Angleterre allait réellement recevoir le prix de son insatiable avarice, et succomber sous le poids de ses richesses usurpées. Qu'est-ce qui était nécessaire pour la sauver de cette crise, l'aider à transporter sur tous les points du globe où son pavillon n'est pas admis, l'énorme quantité de marchandises qui étaient accumulées sur les bancs de la Thamise ? Le secours d'un peuple naturellement aventurier, ambitieux, actif, possédant une marine mercantille immense, naviguant à peu de

fraix, pénétrant partout, et ne craignant aucun danger pourvu que leur soif pour de l'or, égal à celui des Anglais, puisse être satisfait--- Par la levée de l'embargo elle a précisément obtenu ce secours. Les dernières lettres qu'on a reçues de l'Amérique attestent que cette mesure fut obtenue presque par force par le parti fédéraliste, c'est-à-dire, *le parti Anglais*. Personne n'ignore qu'au moins les deux tiers du commerce Américain se fait avec des capitaux Anglais et pour leur compte ; et le résultât de la grande étendue du soi-disant commerce que les Américains vont entreprendre, tournera définitivement à l'avantage du commerce Anglais, qui était sur le bord de sa destruction. Qui peut-être la dupe de l'impartialité que le Congrès affecte d'observer dans cet acte ? Le plus chétif garçon de boutique de Londres, n'y serait pas trompé.

Les Etats-Unis demandent à la France aussi bien qu'à l'Angleterre qu'elles respectent l'une et l'autre leur pavillon. Ils les menacent de leur fermer leurs ports si elles violent leur neutralité, et même de leur déclarer la guerre ; mais, quoi qu'il en puisse être, comme la France est sur le point de perdre la dernière de ses colonies dans les Antilles, les Américains savent très bien qu'en se tenant à une grande distance des côtes de l'Europe, nous ne pouvons pas toucher à leurs vaisseaux ; et tant que l'Angleterre sera maitresse des mers qui avoisinent les Etats-Unis, elle pourra frapper un coup sensible quand cela lui fera plaisir. Pour paraître neutres il était nécessaire de montrer quelque palliatif, afin de trouver un moyen de satisfaire l'Angleterre sans paraitre se soumettre à ses prétentions tyranniques, c'est ce que nous avions pensé, et c'est ce qui a déjà été mis en pratique, ainsi que nous l'apprennent les nouvelles les plus authentiques qui nous sont tout récemment parvenues. Quand le Pacquetbot le mentor partit de New-York, plus de cent bâtimens étaient en chargement ou étaient déjà partis pour la Hollande, ils savaient qu'ils ne seraient pas reçus et où ils n'avaient pas envie d'arriver : plusieurs en défiance des lois du Congrès, étaient déjà arrivez en Angleterre malgrè les soumissions et les sécurités qu'ils sont obligés de fournir pour ne point approcher de ses côtes.

Quand ils sont pris par le premier bâtiment Anglais qui les rencontre, la propriété se trouvant être Anglaise, ils sont relâchés, et par un bon procès verbal que le capitaine sait faire à propos, il évite la peine qu'il avait naturellement encourrue. Ils payent à l'Angleterre les droits que les ordres en conseil ont fixé, et après avoir rempli ce préalable, ils vont où il leur fait plaisir. Mais cette simulation particulière ne suffisant pas pour toutes les combinaisons générales du commerce, ils ont trouvé le moyen de leur donner la plus grande latitude possible. Les bâtimens Américains iront à l'ile de Madère, considérée neutre, qui deviendra un entrepôt des plus étendus ; là ils déchargeront leurs produits, les Anglais y apportent les leurs, et ils échangeront les marchandises des deux Hémisphères. Il en sera de même à St. Barthelemi et dans toutes les îles qu'ils appellent eux-mêmes neutres. Les marchandises de manufacture Anglaise seront accompagnées par des certificats d'origine Suédoise et Allemande, et sans la moindre difficulté elles entreront au continent Américain. De ces diverses places d'entrepôt, les Américains en inonderont le nord et le sud de l'Amérique ; viendront en remplir tous les

ports de l'Europe où l'entrée leur sera permise ; et cela sera un monopole Anglais complet rétabli avec le peuple ; par lequel ils seront en état de faire face aux dépenses énormes d'une guerre, qu'elle soutient toute seule, pendant un siècle à venir. guerre qu'elle a tant d'intérêt de prolonger, ce qu'elle n'aurait pas pu faire sans la levée de l'embargo. Comment aurait-elle pu faire subsister long-tems toutes ses colonies et ses conquêtes ? Comment les colonies Espagnoles auraient-elles pu prolonger leur désobéissance aux lois de leur nouveau souverain ? Comment l'ile infortunée de St Domingue aurait-elle pu se maintenir contre les fureurs des partis qui la déchirent en lambeaux ? Comment, enfin, sans les nombreux secours de toute sorte qui leur ont été fournis, les provinces révoltées du sud de l'Espagne auraient-elles pu résister si longtems contre les forces qu'on employait contre elles pour les soumettre ? Ainsi, Monsieur, de quel côté que vous regardiez la levée de l'embargo, vous trouverez que c'est une des plus grandes victoires que l'Angleterre ait jusqu'à présent gagnées pour son commerce ; et une des mesures les plus fatales au système adopté par le pacificateur de l'Europe, qui était sur le point de recueillir les fruits de tant de privations et de sacrifices, qui sont perdus peut-être, pour toujours.

Pour vous consoler de cette résolution destructive, les Etats-Unis ont la bonté de permettre l'importation dequelques vins et eaux de vie. Qu'elle compensation ! Il faudrait au moins, au moment présent, vingt cargaisons de ces articles pour en payer une en produits coloniaux, et tout l'or de la France s'en irait bientôt par torrens, de même que c'était ainsi il n'y a pas bien longtems, lorsque les Américains venaient en France par centaines ! Qui ignore, d'ailleurs, qu'ils donnent la préférence aux vins de Madère, d'Espagne et de Portugal, comme ayant plus de corps ; et aux eaux de vie de Catalogne, comme étant à meilleur marché ? Et non contens de le consommer chez eux, ils le porteraient au nord de l'Europe au préjudice des notres, pour lesquelles nous y en trouvons un grand débit. Ils nous vendraient leur tabac ; cela est vrai ; mais nous convient-il de laisser périr une nouvelle branche d'agriculture, qui fait des progrès étonnans tous les jours, et nous délivre d'un tribut étranger ? des cotons ; mais le Levant ne nous en fournit-il pas assez, et prend en échange les riches productions de nos manufactures ? Du sucre et du café : où peuvent-ils se le procurer eux-mêmes sinon dans les possessions Anglaises, ou dans les colonies qu'ils ont conquises ? Auraient-ils l'effronterie de nous apporter les produits de nos propres colonies, présentement qu'elles sont devenues la proie de nos ennemis ? Cela serait trop fort ! Quel cas devons nous faire de ces superfluités couteuses, dont la consommation est des plus préjudiciables à notre sol ? Si nos épicuriens ne peuvent pas s'en passer, nos corsaires ne leur en laisseront pas manquer.

Beaucoup d'autres réflexions, Monsieur, pourraient-être ajoutées à celles que je viens de faire ; mais il faut nous borner à celles qui suivent. Les Américains tolérés *par nous comme neutres* nous porteraient un préjudice bien plus grand à l'égard de l'exportation de nos grains. Ils peuvent fournir à tous les peuples qui consument les notres à beaucoup meilleur marché ; et les Anglais le préféreront toujours à prix égal, et même beaucoup plus élevé! Ils l'apporteraient en Espagne et en

Portugal, et priveraient nos départemens du Sud de la dernière ressource qui leur est laissée. Tout ce que j'ai dit jusqu'ici, est relatif non seulement à la France, mais aussi à tous les pays qui se trouvent être sous son influence ou sous sa domination, et d'où on peut tirer cette conséquence exacte et mélancolique, que tout commerce colonial ou maritime, admis ou toléré sur le continent d'Europe, tournerait toujours à l'avantage du commerce Anglais, et lui fournirait les moyens de prolonger la guerre : que les Américains seraient les plus puissans auxiliaires de ce commerce, et que le voile sous lequel ils prétendent le déguiser lui donnerait une nouvelle énergie : que c'est le plus grand intérêt de la France de déjouer *par tous les moyens possibles*, cette connivence désastreuse entre un peuple qui se qualifie notre ami, avec l'ennemi éternel de notre repos et de notre prospérité. D. C.

P. S. J'étais sur le point de finir ma lettre lorsque j'ai appris par un canal indisputable que tout avait été définitivement arrangé entre l'Angleterre et les Etats-Unis ; et les nouvelles du 29 d'Avril apprennent que c'est à leur satisfaction mutuelle.

Cette démarche franche et ouverte de la part des Etats-Unis, est au moins plus décente que celles qu'ils avaient auparavant adoptées. Ils ont agréé avec l'Angleterre de ne point venir ni en France, ni en Hollande, ni en Italie, et de prendre pour excuse (admirez la précaution !) un ordre nouveau en conseil du 29 Avril dernier, qui déclare ce pays en état de blocus le plus rigoureux.

Tous les ports des Etats-Unis viennent d'être ouverts au commerce anglais, comme auparavant l'embargo. Cela est excellent ! Mais il reste à savoir si ces heureuses combinaisons ne seront pas rendues inutiles par celui qui sait faire exécuter ses ordres avec ponctualité. Souffrira-t-il que tous les pays autour de la France soyent inondés de marchandises Anglaises, lesquelles peuvent être introduites par fraude dans son empire ? Soit que les frontières de l'Allemagne ou de la Suisse ne soient pas aussi rigoureusement gardées que celles de la Hollande — soit que quelqu'un de nos alliés ne veuille pas se joindre à *l'exclusion totale* d'un pavillon qui est devenu trop suspect — soit que les précautions ne soient ni doublées ni portées au plus haut point de sévérité — soit que nous ne puissions définitivement pas apprendre sans quelque engagement artificiel, d'empêcher un ou deux millions d'hommes de plus de périr victimes autant du monopole Anglais que de la cupidité Américaine.

Monsieur l'Editeur,

Un proverbe aussi ancien que le monde, et qu'on assure exister depuis que ce Globe presque imperceptible roule dans l'espace immense de l'infini, défend à des pygmées comme nous de disputer sur les goûts et les couleurs, par la raison que l'un et l'autre sont relatifs à l'impression qu'ils font sur nos sens. Cette assertion est tellement vraie qu'ils sont autant diversifiés qu'il y a des individus. Les uns aiment ce qui est cuit, les autres ce qui est crud ; d'autres ce qui est doux, d'autres ce qui est aigre ou salé ; ceux-ci ce qui est fade, et ceux-là ce qui est piquant ; ainsi de suite jusqu'à l'infini des subdivisions des goûts.

C'est la même chose pour ce qui en est des couleurs. Les uns sans en connaitre la raison, préfèrent le blanc aux autres couleurs ; d'autres aiment le noir par préférence ; d'autres le jaune, et d'autres le rouge ;

ainsi de suite jusqu'à l'infini des nuances provenantes des couleurs primordiales.

Il en est de même à l'égard de ce sexe charmant et enchanteur qui nous fait éprouver pendant le cours de notre courte vie, des sensations les plus délicieuses. Les uns aiment la brune ; d'autres la blonde ; ceux-là la vive et sémillante ; ceux-ci la tendre et languissante ; d'autres l'enjouée, boudeuse et indifférente ; et d'autres, enfin, la modeste, uniforme et constante : ainsi jusqu'à l'infini des additions et modifications des goûts différens, et c'est par le moyen de ces subdivisions diverses que le but de la belle nature s'accomplit.

Le portrait enchanteur que Mr. B . . . . a fait dans votre précédent numéro des belles et aimables Quakresses, que je conviens n'être pas exagéré, m'engage a faire quelques observations. J'accorde toutes les belles qualités qu'il a attribuées à ces douces et enchanteresses beautés ; taille svelte et très élancée ; la démarche modeste et gracieuse ; de la douceur dans le caractère ; bonnes filles et bonnes sœurs ; sensibles et compatissantes ; et finalement bonnes femmes et bonnes meres lors qu'elles sont parvenues à posséder ces deux qualités : de sorte qu'en les voyant affublées de leurs papelines à capotes on croit que ce sont des aimables sœurs de Ste. Claire vous dire d'une voie douce et Angélique qui pénètre jusqu'au fonds de l'ame, *ave maria !* Mais il est facile de découvrir à travers les éloges bien mérités que Monsieur B . . . fait des enchanteresses Quakresses, où qu'il est membre de la Société des Amis, ou passionnément épris des charmes éblouissans de la belle *Eliza.* S'il est un membre de la Société respectable des Amis, il est bien naturel qu'il donne la préférence aux Quakresses sur les autres Américaines ; s'il n'est pas de la Société des Amis, et qu'il ne soit que prévenu en faveur des charmes de la belle *Eliza*, il est aussi naturel qu'il accorde à toutes celles qui ont reçu comme elle une éducation philantropique, les perfections aproximatives qu'elle possède. Quoiqu'il en soit, tout en enviant son bonheur relatif, je suis bien éloigné de lui faire un crime de son choix : il est, peut-être digne de la masse énorme d'affection qu'il parait qu'elle lui a inspirée ; mais il me permettra d'observer que les charmes infinis que j'ai découvert à la belle CORINE, sa taille majestueuse, ses belles formes, sa figure angélique, son maintien doux et modeste, sa démarche aisée et son air gracieux ; m'ont fasciné les yeux au point de ne pouvoir découvrir que ces beautés célestes ne l'emportent pas autant sur les Américaines d'une autre croyance que Monsieur B . . . . parait le croire ; car il me semble à moi, qui vois peut-être les choses avec les yeux de la prévention, qu'en général elles sont toutes douées des qualités adorables qu'il attribue exclusivement aux Quakresses. Il me semble qu'elles ne diffèrent que par quelques modifications ; c'est-à-dire, qu'elles ont toutes plus ou moins de la modestie, plus ou moins un maintien si séduisant qu'il faudrait avoir un cœur aussi froid que la glace pour ne pas sentir pour elles des mouvemens amoureux.

C'est un bien que tout le monde ne voie pas ces deux beautés célestes des mêmes yeux que nous les voyons, car il en résulterait, peut-être, des inconvéniens facheux. Ainsi, le proverbe qui dit de ne point disputer ni des goûts ni des couleurs étant applicable à notre cas, je reste avec la prévention que

j'ai pour mon enchanteresse Corine ; et tout ce que je puis faire pour la belle *Eliza*, c'est de souhaiter à ce couple heureux autant de bonheur que parait le mériter le portrait enchanteur, peint avec les pinceaux de l'amour, que Mr. B... en a fait.

C....

UN DE VOS ABONNÉS.

Monsieur Negrin,

Si vous jugez le portrait à demi-ébauché de la jeune Eliza digne d'occuper une place dans votre Hémisphère, je vous prie de l'insérer dans votre prochain numéro.

Un de vos Abonnés

19 *Janvier*, 1810. B...

PORTRAIT D'ELIZA.

Eliza a la figure ovale, le front rond et à demi-couvert par ses cheveux naturellement bouclés ; de grands yeux à fleur de tête et d'un noir d'ébène ; un joli nez à la française, des lèvres du plus vif incarnat : son teint de lis est coloré d'une légère teinte d'un rose tendre, qu'un mot flatteur que vous lui adressez, ou un regard que vous jettez sur elle rendent plus foncé : cette rougeur aimable est le rouge de l'innocence, de la pudeur et de la modestie. Elle a la taille svelte et élancée, le port gracieux, la démarche aisée, mais modeste : on dirait l'une des trois graces. Sa physionomie est empreinte d'une douce mélancholie, née d'un désir secret de plaire, et d'un besoin vague d'être unie à un objet aimé. Son regard a quelque chose de céleste qui remplit nos cœurs d'un amour pur, tendre et respectueux : la candeur, l'innocence et les vertus reposent sur sa figure : il est impossible au jeune homme le plus hardi de ne pas réprimer auprès d'elle ses désirs prophanes. Mais ce qu'on admire le plus dans *Eliza*, c'est ce doux charme répandu dans sa conversation, ce ton simple, naturel, ingénieux et en même temps si modeste ! On croirait qu'elle vous transmet son esprit et son génie, pour vous laisser briller à sa place. ... La jeune Eliza joint aux traits, à la fraicheur, et à la taille d'une Quakresse, les manières aisées et polies que l'on acquiert dans le commerce du monde, ou pour mieux dire, elle réunit aux dons naturels de la belle et modeste Américaine, les charmes empruntés de l'aimable et élégante Française. B...

A L'EDITEUR DE L'HÉMISPHÈRE.

MONSIEUR,

Je vous prie d'insérer l'article suivant dans votre prochain numéro.

UNE DE VOS ABONNÉES.

P....,

Je ne puis m'empêcher de dire que les *billets de visite* sont une des plus heureuses inventions de la société; par eux, on économise son tems, on épargne souvent de l'ennui à soi-même et aux autres ; et l'on peut passer avec ses amis, tous les instans de loisir que laissent les affaires.

Qu'un homme riche tienne une bonne maison, tout le monde s'empresse de s'y faire présenter, pour en partager les agrémens; il est écrasé de visites qu'il reçoit ou qu'il ne reçoit pas; mais enfin il faut les rendre. Rien de plus aisé: son laquais prend un fiacre, et porte de maison en maison le nom *bien imprimé* de son maitre, qui, le lendemain, ne manque pas d'être au désespoir de n'avoir pas trouvé Monsieur *un tel* chez lui, on sait ce que cela veut dire, mais enfin on est convenu d'en agir ainsi, et tout est dans l'ordre.

Il est telle personne que je suis sûre d'ennuyer en allant chez elle, et qui cependant se formalisera si je ne lui fais pas une visite: je saisis le moment où elle sort. *Je jette une carte à sa porte;* et elle me trouve extrêmement poli. On ne peut pas l'être à meilleur marché.

CHARADE.

En science abstraite, on emploie mon premier,
Pour désigner d'un tout, moitié de mon entier,
Mon second disparait, bien au loin dans les cieux,
On croit toujours le voir, mais se cache à nos yeux.
Mon tout en décrivant, du monde le contour,
Offre au pere du jour, son orbe tour à tour ;
L'amour, belle Cloris, sur ton beau sein d'albatre,
Modela mon entier, d'une main bien folâtre;
Mais à présent en noir, sur du bleu crayonné,
Est un certain pamphlet, très bien assaisonné.

PAR UN ABONNÉ.

Le mot de la dernière Charade est Chardon

ANECDOTE VÉRITABLE.

—

Ce monde est un grand théâtre orné de décorations variées, sur lequel chacun joue un rôle plus ou moins franc et loyal, ou plus ou moins faux et ambigu. Il s'en trouve qui ne voulant ou ne pouvant pas aider, cherchent à nuire ; d'autres qui nuisent en voulant aider ; des aveugles qui ont la présomptueuse prétention de vouloir décider des couleurs ; des muets qui veulent apprendre à parler à ceux qui ont la langue libre ; d'autres dont la réputation est équivoque critiquent celle de ceux qui en ont une à l'abri de tout reproche ; les démoralisés accusent les plus honnêtes de manquer de vertu ; les bossus rient quand ils rencontrent un borgne ; le borgne en fait autant lorsqu'il voit un boiteux ; et les illitérés veulent se mêler d'instruire ceux qui ont des connaisances acquises : l'anecdote suivante en fournit un example bien frappant ; ainsi de suite jusqu'à l'infini ; mais nous dirons avec PANGLOS : tout est pour le mieux dans le meilleur de ces mondes possibles !

" Deux personnages distingués par leur éloquente érudition discutant ensemble un jour sur la beauté de la langue de leur pays, sur l'élégance du style, sur la tournure des phrases, sur le choix des mots, et sur l'orthographe, étaient parfaitement d'accord pour critiquer une conjonction qui liait une phrase à une autre ; mais il leur fut impossible de s'accorder sur ce qu'ils n'entendaient pas. Un des deux qui se figurait être le plus savant prit la parole, et dit à l'autre : " As-tu fait attention à la circonlocution que cet écrivain a prise pour faire comprendre ce qu'il a voulu dire ? Ce qu'il aurait pu exprimer par quatre mots il en a employé d'une manière *disjonctive* plus de vingt. Il n'y avait rien de plus aisé que de dire d'une manière *conjonctive*. Mais . . . eh ! . . . oui . . . *curtibus* : entends-tu ? au lieu de ce galimatias diffus qu'en raison de sa prolixité personne ne le comprend." " Je ne suis pas de ton avis, lui répondit l'autre d'un ton magistral ; si on ne comprend pas ce que l'écrivain a voulu dire, c'est parcequ'il est trop concis. Y avait-il rien de plus simple que de dire, *longibus* . . . hem ! . . . cela . . . hé ! oui . . . comme ça, entends-tu ? au lieu qu'en raison de son laconisme et de la difformité conjonctive de ses phrases personne ne le comprend." " Tu ne sais ce que tu dis. Je soutiens, moi qui te parles, que cet écrivain est trop prolixe et trop diffus."—Et moi qui te réponds je soutiens qu'il est trop laconique et trop abstrus." " Ha ! . . . Ha ! . . . est-ce que tu voudrais m'apprendre ce que tu n'as jamais su ? Ho ! . . . ho ! . . . tais-toi pédant : est-ce qu'un ignorant de ton espèce aurait la prétention de vouloir me donner des leçons ?" Un ignorant ; un pédant ; hé ! cuistre, tu m'insultes je crois ?" " Je n'ai jamais rien su ; cuistre : as-tu l'intention de me mistifier ?" " Tiens, entendons nous. Pour te prouver que je suis en état de te donner des leçons intructives, et te prouver que je sais distinguer les endroits où les règles grammaticales ne sont pas bien observées, je vais te montrer l'endroit où une *phrase péche ;* tiens, vois-tu cette *interjection ;* hé bien ! il y aurait fallu un adjectif, alors la phrase aurait eu un sens corrélatif qui aurait charmé l'oreille." " Un *adjectif !* . . . un *adjectif !* . . . Ha ! ha ! ha ! . . . . Quelle ignorance ! c'est un *adverbe*, gros lourdeau, non pas un *adjectif*, qu'il y aurait fallu pour rendre cette phrase harmonieuse de manière à enchanter l'oreille !" " Hé ! . . . tu ris, mor-

bleu : attends ! Je vais t'apprendre à rire !"

Ces deux *savantasses* personnes tout en disputant une chose qu'elles n'entendaient pas, s'étaient animées au point qu'elles étaient prêtes d'en venir aux mains ; mais par bonheur un homme instruit, sans prétentions, passant par hazard, leur demanda d'un air conciliateur ; qu'avez-vous à disputer bonnes gens ? " Tous les deux lui répondirent à la fois ; un tel mot ne convient pas à cette phrase que voilà, nous le sentons sans pouvoir le dire, et Monsieur soutient que j'ai tort, Hé bien ! pour vous mettre d'accord, substituez-en un chacun ; lequel croyez-vous qu'il lui convienne mieux ? Eh ! . . . ha ! . . . ho ! . . . nous n'en savons rien ; mais nous sentons là . . . là . . . oui . . . que l'écrivain n'a pas choisi celui qui convenait." Vous n'en savez rien ! Hé ! pourquoi disputez-vous donc sur une chose qui est hors de votre portée ? " Allez mes amis, retirez-vous tranquillement chez vous et n'en parlez plus ; laissez les choses telles qu'elles sont, car je crois qu'elles sont très bien. sans vous mêler de les corriger. Ces deux personnages distingués par leur érudition, se retirèrent chacun de son côté sans dire mot, un peu confus de n'avoir su répondre qu'avec ambiguité à ce brave homme qui les avait empêchés d'en venir à quelque chose de sérieux, pour ce qu'ils ne connaissaient pas. La conduite de ces deux individus innuit à la courte réflexion qui suit : voilà comme bien souvent ceux qui s'érigent les censeurs des autres auraient besoin eux-mêmes de s'instruire avant de prononcer.

Résumé Politique.

Depuis la publication de notre précédent numéro il est peu arrivé des nouvelles intérieures dans le continent, dont l'analyse mérite ni d'en être faite ni d'intéresser la curiosité de nos lecteurs ; cependant, nous leur donnons en substance le peu que nous en avons pu receuillir.

On mande de Cadiz en date du 5 Décembre, qu'il y était arrivé le premier du même mois la frégate l'Epreuve, commandée par le capitaine Joaquim Somosa, en 80 jours de Montevideo. Elle a apporté 1,380,522 Piastres ; 181,703 pour le compte de sa majesté ; 1,560,819 pour celui de divers individus, et les 88,016 restantes du coffre des soldats. Elle a aussi apporté pour le compte de sa majesté plusieurs articles de pierres précieuses : 100 cerons de quinquina, et 220 saumons d'étaim, et deux sacs de laine. Le nouveau viceroi était aimé de tous, et il régnait parmi la généralité du peuple le plus grand amonr pour leur souverain, et un grand euthousiasme patriotique.

On mandait de Séville que dans la nuit du 22 au 23 d'Octrobre, Gérone fut secourue par le moyen de l'obscurité d'une nuit tempêteuse, et qu'on l'avait pourvue pour deux mois de provisions. On dit aussi que les Français voulant profiter de cette circonstance favorable, attaquèrent la place, et pénétrèrent même jusqu'à la cathédrale au nombre d'environ 3000 hmmmes ; mais ils furent victimes de leur hardiesse. Tout parait surnaturel à Gérone, disent ces nouvelles, et tous les jours augmentent la gloire de leurs lauriers.

Il parait qu'il y a eu diverses affaires d'avant postes à différens endroits de l'Espagne entre les patriotes et les Français, dans lesquels les premiers réclament la victoire ; mais ils ne font pas mention de l'affaire qni est venue par la voie de Lisbonne, qui est représentée avoir

eu lieu dans les plaines de Salamanque où les Espagnols ont perdu 13 à 14,000 hommes vers la fin de Novembre. On disait que les Espagnols enhardis par quelques succès partiels sur l'armée du Maréchal Soult, avait avancé dans la plaine, et que les Français ayant reçu des renforts de troupes fraiches, d'assaillis qu'ils étaient, ils devinrent assaillans, et le commandant Espagnol ayant imprudemment engagé une bataille dans une plaine d'une grande étendue, la tactique Française avait prévalu sur la valeur patriotique, et il fut défait avec la perte ci-desus détaillée. On dit cependant que les Français n'avancent pas malgré ces brillans succès, et on croit qu'ils n'attenteront rien jusqu'à ce que de nouveaux renforts soyent arrivés de France.

En Portugsl les affaires y étaient a peu près dans le même état qu'elles se trouvaient aux précédens avis.

Nous n'avons rien de France ni du continent de l'Europe qui puisse gratifier la curiosité de nos lecteurs. Les dernières nouvelles qui nous sont parvenues de ces quartiers disent que l'Empereur Napoléon était encore à Fontainebleau avec toute sa cour et les Rois et Princes qui s'y étaient assemblés Il n'avait pas encore fait son entrée à Paris depuis son retour de l'Allemagne.

Flessingue n'avait pas encore été évacuée par les Anglais, mais on présumait que sous peu cette mesure aurait lieu. Les négocians fesaient des préparatifs pour vendre leurs marchandises afin d'être prêts en cas de besoin. Des cargaisons étaient embarquées presque journellement à Walcheren ; mais à mesure que les hopitaux étaient vuidés, ils étaient remplis de nouveaux malades. Quoique plus de 5000 hommes eussent été envoyés, il en restait environ 6000 pour être embarqués pour l'Angleterre dans un état le plus misérable.

Au Congrès des Etats Unis la loi qui règle les correspondances commerciales avec la France et la Grande Bretagne a passé à la Chambre des Représentans. Si elle est acceptée par le Sénat et approuvée par le Président, elle fera partie des lois des Etats-Unis.

Une motion fut introduite au Congrès pour accorder une somme à un résident auprès du nouveau Roi d'Espagne à Madrid ; mais comme les affaires de ce pays ne sont pas encore terminées d'une manière satisfaisante, elle fut rejettée par une grande majorité.

VERS

A être mis au bas du portrait de Mr. LE MEILLEUR, *frère de Madame* DE MUN.

.....

L'Homme et les Dieux avec chaleur,
Disputaient entre eux d'excellence ;
Les Dieux riaient d'un ris moqueur
De l'homme et de son insolence ;
Ils croyaient peu qu'il fut vainqueur ;
Jupin les mit dans la balance :
L'homme se trouva *Le Meilleur*.

PAR UN ABONNÉ.

☞ Nous invitons la personne sous le nom de VERITAS, qui nous a adressé plusieurs pièces contre une personne que la délicatesse nous empêche de nommer, de se présenter *in propria persona* à l'Editeur de l'Hémisphère, afin de conférer ensemble sur la manière dont ces pièces doivent être publiées; car elle peut être persuadée que nous n'en ferons rien sans la connaître, quelles que puissent être ses prétentions.

ERRATA.

....

Pendant notre absence il s'est glissé une erreur dans notre XIe. numéro, que nous nous empressons de corriger. Au lieu de lire "20 *Fevrier*," comme il est daté, lisez "20 *Janvier*."

Le prix de L'Hémisphère est de dix gourdes par an, payables d'avance.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. J. NEGRIN.